

Demande Arrosage consécutif pendant 15 jours

Identification du demandeur

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Lieu visé par la demande : _____

Adresse courriel : _____

Demande

Date de début d'arrosage : _____

Date de fin d'arrosage : _____

Raison de la demande :

- ☐ Tourbe
☐ Semences
☐ Autre : _____

Type d'arrosage :

- ☐ Automatique
☐ Non-automatique

Documents requis

- ☐ Photos démontrant l'étendu des travaux (superficie)

Coût

15 \$

Normes

L'arrosage manuel est autorisé en tout temps.

HORAIRE D'ARROSAGE Permis pour les immeubles dont le numéro civique termine par :	0 ET 1	✓ Les lundis	Type d'arrosage	Non automatique	20 h à 23 h 59
	2 ET 3	✓ Les mardis			
	4 ET 5	✓ Les mercredis		Automatique	0 h à 4 h
	6 ET 7	✓ Les jeudis			
	8 ET 9	✓ Les vendredis			

IMPORTANT : NOTEZ QUE L'ARROSAGE EST INTERDIT POUR TOUS LES SAMEDIS ET DIMANCHES

Projet intégré ayant plus qu'un bâtiment principal sur le même terrain : les mercredis.

Si un bâtiment comporte plus d'une adresse, le numéro civique le moins élevé de ceux-ci doit être utilisé.

Les informations contenues dans le présent document s'y retrouvent à titre informatif uniquement et ne remplacent pas la réglementation en vigueur.



Malgré l'obtention d'un permis, vous devrez respecter les plages horaires applicables à votre type de système, pendant 15 jours consécutifs.

Signature

En signant ce formulaire, vous consentez à ce que la Municipalité de Saint-Paul utilise et communique, toutes les informations et les documents nécessaires en lien avec votre dossier, incluant vos renseignements personnels. Les informations demandées sont obligatoires pour le dépôt d'une demande de permis ou de certificat. Sans la transmission de ces informations, vous ne pouvez pas bénéficier des services offerts par la Municipalité de Saint-Paul.

x _____

Date : _____

Pour toute question ou pour nous transmettre votre formulaire, contactez-nous au permis@saintpaul.quebec ou au 450 759-4040, poste 231.